

Dans cette optique, il est surprenant de constater qu'aucun pays, y compris le Canada, n'a demandé jusqu'à présent aux dirigeants de Varsovie l'autorisation d'y envoyer des observateurs neutres ayant pour mission de protéger les droits des personnes détenues et de celles condamnées par des tribunaux d'exception, dont les sentences sont sans appel.

Les sanctions économiques, dont les effets ne seront efficaces qu'à très long terme, sont des preuves, en quelque sorte, d'une certaine forme d'indignation internationale, mais elles auraient une portée beaucoup plus grande si on voulait bien s'attaquer en même temps à la principale force de la "soviétisation": la désinformation et la propagande à l'intérieur des pays concernés et l'imposition de la loi du silence à l'extérieur.

---

*Mme Alice Parizeau, elle-même d'origine polonaise est une personnalité québécoise bien connue pour ses luttes en faveur du peuple polonais. Mme Parizeau est secrétaire général du Centre international de criminologie comparée à l'université de Montréal.*